



**MAIL BIDS TO
ENVOYER LES SOUMISSIONS À**

Contracting Officer Solinda Phan
Agente d'approvisionnement | Supply Officer
Division de la voie de communication protégée
| Secure Channel Division
Services partagés Canada | Shared Services
Canada
Portage III, 12C1-64
11, rue Laurier | 11 Laurier Street
Gatineau (Québec) K1A 0S5

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised;
unless otherwise indicated, all other terms and
conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**THIS DOCUMENT CONTAINS A
SECURITY REQUIREMENT / CE
DOCUMENT CONTIENT DES
EXIGENCES RELATIVES À LA
SÉCURITÉ**

Issuing Office – Bureau de distribution
SSC | SPC
*Procurement and Vendors Relationships |
Achats et relations avec les fournisseurs*
XK Division | Division XK
11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III, bureau 12C1
Gatineau (Québec)
K1A 0S5

Sujet – Title Strategic Advisory Services – Sourcing and Benchmarking Service-conseils stratégiques – Approvisionnement et analyses comparatives	
Soumission No. – N° de l'invitation 10031544/A	No de la modification – 006
Client Reference No. – N° de référence du client 13-1620	Date 1 octobre 2013
File No. – N° de dossier CAC10031544	
L'invitation prend fin – Solicitation Closes at – à 23 h 59 on – le 18 octobre 2013	Time zone Fuseau horaire Eastern Daylight Time (EDT) / Heure avancée de l'Est (HAE)
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine <input type="checkbox"/> Destination <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre <input type="checkbox"/>	
Address Inquiries to - Adresser toutes questions à Solinda Phan	
Telephone No. – N° de téléphone 819-956-1363	
Email – Courriel Solinda.phan@ssc-spc.gc.ca	
Delivery required - Livraison exigée Voir aux présentes	Delivered Offered – Livraison proposée
Destination – of Goods, Services, and Construction Destination – des biens, services et travaux Voir aux présentes	
Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Facsimile No. – N° de télécopieur	
Telephone No. – N° de téléphone	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)- Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date _____



La présente modification vise à répondre aux questions de l'industrie.

Question 13

Nous reconnaissons que le Canada veut s'assurer que le fournisseur sélectionné possède l'expérience dans la réalisation de mandats TI d'envergure et de complexité semblables à ceux entrepris par SPC. Cependant, selon l'exigence actuelle, le soumissionnaire doit fournir des références sur les mandats réalisés dont la valeur « dépassait 20 millions de dollars » « en plus de toutes les références déjà énumérées ». Nous ne comprenons pas pourquoi ces références doivent être fournies en plus des références déjà mentionnées. Le Canada pourrait-il supprimer l'exigence voulant que ces références soient « en plus de toutes les références déjà énumérées »?

Réponse 13

Non. Le Canada n'effectuera pas la modification demandée.

Question 27

Nous comprenons que Services partagés Canada n'est pas tenu de publier cette demande de propositions sous forme électronique pendant 40 jours civils, puisque l'exemption au titre de la sécurité nationale s'applique (et qu'elle n'est donc pas soumise aux obligations des demandes de soumissions des accords commerciaux internationaux du Canada). Toutefois, en raison de la complexité du besoin et du nombre d'autres possibilités offertes (par Services partagés Canada et d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral), nous pensons qu'une période de demande de soumissions excédant les 26 jours civils présentement octroyés comme délai de réponse servirait mieux les intérêts de Services partagés Canada et du marché. C'est pourquoi nous demandons à Services partagés Canada de bien vouloir prolonger de deux semaines cette période de demande de soumissions.

Réponse 27

Veillez vous reporter à la modification de l'invitation 005.

Question 33

Concernant l'exigence M.8, quelle preuve les soumissionnaires doivent-ils donner à Services partagés Canada, montrant qu'ils possèdent un « effectif de réserve » de 50 employés qualifiés?

Réponse 33

Veillez vous reporter à la modification de l'invitation 003, modification 018.

Question 34

En raison de la complexité et du niveau d'effort requis pour répondre à la demande de soumissions ainsi que pour coordonner les références de clients, nous demandons de reporter la date de clôture au 11 octobre 2013.

Réponse 34

Veillez vous reporter à la modification de l'invitation 005.

Question 38

Reportez-vous aux pages 47 et 48 de 56 de la demande de propositions, à la Section 2 Exigences cotées. Comme chacune des exigences cotées se verra attribuer un nombre maximal de points possible, quel critère l'équipe chargée de l'évaluation utilisera-t-elle pour l'attribution des points? Serait-il possible que des points partiels seulement soient attribués pour chaque exigence cotée? Si tel est le cas, veuillez fournir des détails sur la manière dont l'équipe d'évaluation attribuera une note pour chaque exigence cotée.



Réponse 38

Veillez vous reporter à la modification de l'invitation 003, modification 018.

Le Canada n'attribuera pas de points partiels. Les soumissionnaires recevront 0 ou des points entiers pour chaque mandat, avec justification et références de clients, jusqu'au nombre maximal de points par critère.

Question 41

Veillez vous reporter à la page 14 de 56, à la section 4.2.2.3.4 de la demande de propositions. Nous reconnaissons qu'il est possible d'utiliser la même référence de client pour satisfaire à plusieurs critères obligatoires et cotés. Faut-il fournir des documents de référence de clients séparés pour chaque utilisation? Veuillez examiner chaque exemple et fournir une réponse pour plus de clarté.

Exemple 1 : la référence A satisfait à l'exigence des critères M.1 et M.2. Concernant l'utilisation du formulaire 2, devons-nous fournir une copie de ce document pour chaque section de réponse ou référer à l'instance d'origine?

Exemple 2 : la référence B satisfait à l'exigence des critères M.2 et R.1. Devons-nous utiliser le formulaire 2 pour M.2 et le formulaire 3 pour R.1 pour la même référence B?

Exemple 3 : la référence C satisfait à l'exigence des critères M.3 et M.4. Les exigences pour M.3 et M.4 sont différentes; par conséquent, les références de clients doivent mettre en lumière différents aspects du projet. Pouvons-nous fournir différents textes pour le même projet afin de mettre l'accent sur la partie pertinente du projet?

Réponse 41

Veillez vous reporter à la modification de l'invitation 003, modifications 006-016 et 018-021.

Question 42

Référence : pages 1 et 7 de 56, Partie 2, 2.2.1 de la demande de propositions. Page 1 - L'invitation prend fin à 23 h 59; veuillez confirmer si nos documents seront acceptés jusqu'à l'heure indiquée, ou bien jusqu'à l'heure de fermeture des bureaux de Services partagés Canada. Si l'heure limite est l'heure de fermeture des bureaux, veuillez préciser cette heure. Étant donné que nos documents sont envoyés à Services partagés Canada, Division XK, au 11, rue Laurier, y a-t-il des instructions particulières que notre courrier devra suivre en raison des points de contrôle de la sécurité, ou sera-t-il directement acheminé à la Division XK?

Réponse 42

Présentement, SPC ne dispose pas d'une unité de réception des soumissions. Ainsi, conformément à la partie 2 de la demande de propositions, les soumissions doivent être présentées directement à l'autorité contractante par l'intermédiaire d'un service de livraison de courrier (notamment une entreprise de messagerie constituée en personnel morale, la Société canadienne des postes ou l'équivalent national d'un pays étranger).

La section 2.1.6 de la demande de propositions autorise SPC à accepter des soumissions déposées en retard si le soumissionnaire fait la preuve que le service de livraison de courrier a reçu la soumission avant la date et l'heure de clôture précisées sur la première page de la demande de soumissions.

Question 43

Nous devons fournir un important volume d'informations et l'examiner pour veiller à sa conformité, et de nombreuses références de clients sont nécessaires pour répondre aux exigences obligatoires et cotées, qui requièrent l'approbation du client, rendant la date de clôture du 20 septembre 2013 difficile à respecter. Nous demandons donc que cette date soit prolongée jusqu'au 21 octobre pour nous permettre



d'obtenir des références de clients internationaux et de soumettre ainsi une réponse conforme aux exigences.

Réponse 43

Veillez vous reporter à la modification de l'invitation 005.

Question 44

Section 2.1.2

If two arm's length organizations partner to reply to the RFP and both agree to be bound by the terms and conditions of the RFP, would SSC consider having a direct relationship with each of the organizations in the partnership and allow the partnership to determine if a TA will be delivered by one or both partners?

Réponse 44

Non. Le Canada ne procédera pas au changement demandé.

Le Canada tient à réaffirmer que, comme l'indique la demande de propositions, seul le soumissionnaire sera pris en considération aux fins d'évaluation. Pour plus de précision, voici la définition d'un soumissionnaire.

« Personne soumissionnaire ou entité soumettant une proposition pour exécuter un contrat visant des biens et/ou des services. Cela ne comprend pas la société mère, une filiale ou autre entreprise associée au soumissionnaire, ni ses sous-traitants. »

Réponse 49

La valeur du contrat est la valeur du contrat individuel entre le soumissionnaire et son client en tant qu'élément du projet du client. La valeur du projet est la valeur totale du projet du client.

Question 50

Dans les formulaires 2 et 3, chaque client doit confirmer, pour chaque référence de projet, qu'il a lu et compris les exigences obligatoires et/ou les exigences techniques cotées par points énoncées dans la demande de propositions et que les clients servant de référence principale et secondaire signent chacune de ces références. C'est une demande que nous n'avons jamais vue auparavant dans d'autres invitations à soumissionner. Autrefois, ces clients qui agissaient comme référence acceptaient de fournir simplement leurs coordonnées. Que Services partagés Canada exige que nous demandions à nos clients de signer prend du temps et des ressources. En outre, cette exigence pose d'importants problèmes logistiques aux soumissionnaires, compte tenu du grand nombre de références de projets demandés et de la coordination des références de projets internationaux. C'est pourquoi nous demandons respectueusement à Services partagés Canada de modifier les formulaires 2 et 3 de façon à demander aux soumissionnaires de fournir simplement les coordonnées des personnes qui servent de référence.

Réponse 50

Veillez vous reporter à la modification de l'invitation 003, modifications 006-016 et 018-021.

Question 52

Selon l'exigence obligatoire M.8, les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils disposent d'un « effectif de réserve » comprenant au moins cinquante (50) employés qualifiés disponibles pour assurer les services requis afin de répondre aux exigences décrites à l'annexe A – Énoncé des travaux.

Nous comprenons qu'il n'est pas requis de fournir au moins 50 curriculum vitæ dans la soumission, étant donné l'information fournie à la page 16 de 56 de la demande de propositions, qui se lit comme suit :



« Les ressources seront seulement évaluées après l'octroi du contrat, lorsque des tâches spécifiques sont demandées de l'entrepreneur. Après l'octroi d'un contrat, le déroulement du processus d'autorisation des tâches devra être conforme à l'Article 7.3 Autorisation de tâches de la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent. Quand un formulaire d'autorisation de tâches est émis, l'entrepreneur doit proposer une ressource pour répondre à un besoin précis d'après l'Énoncé des travaux du formulaire d'autorisation des tâches. La ressource proposée sera évaluée en fonction des critères de l'Énoncé des travaux du contrat, conformément à l'appendice C de l'annexe A. »

Compte tenu de cette explication, Services partagés Canada pourrait-il donner aux soumissionnaires certaines indications sur le type de renseignements qu'il compte recevoir de leur part pour démontrer la conformité à l'exigence obligatoire M.8? Puisqu'il s'agit d'une exigence obligatoire, nous voudrions vérifier que nous comprenons bien de quelle façon notre entreprise doit démontrer qu'elle s'y conforme.

Réponse 52

Veillez vous reporter à la modification de l'invitation 003, modification 018..

Question 54

Page 5 de 56, Section 1.2 Sommaire

Le quatrième paragraphe stipule :

« Les soumissionnaires doivent fournir une liste de noms, ou autres informations connexes, au besoin, conforme à la section 1 des Instructions uniformisées 2003. »

Cette phrase est formulée comme s'il s'agissait d'une obligation : nous supposons donc qu'il s'agit d'une exigence obligatoire à fournir avec notre soumission. Services partagés Canada pourrait-il préciser cette exigence? Quels noms les soumissionnaires doivent-ils indiquer sur la liste? Et quelles autres informations connexes faut-il fournir avec la soumission?

« Formulaire de vérification des références de projets pour les exigences techniques obligatoires » (formulaire 2)

et « Formulaire de vérification des références de projets pour les exigences techniques cotées par points » (formulaire 3)

Certaines organisations citées comme références de clients ont des politiques d'achat qui les empêchent de signer ces formulaires. Ces politiques ne leur permettent pas non plus de fournir une attestation par courriel. Toutefois, ils peuvent tout de même fournir une référence pour notre entreprise, et nous pouvons remplir tous les champs requis du formulaire (nom de l'organisation, description du projet, nom de la personne-ressource, titre, numéro de téléphone, adresse de courriel). Services partagés Canada acceptera-t-il un formulaire de références pour les exigences obligatoires et les exigences cotées par points lorsque le client qui sert de référence ne peut signer le formulaire, ni fournir une attestation par courriel? Services partagés Canada pourra quand même valider et confirmer la référence de client, au besoin, directement auprès de la personne.

Réponse 54

Veillez vous reporter à la modification de l'invitation 003, modifications 006-016 et 018-021.

Question 55

Quelle est la date prévue pour l'octroi du contrat?

Réponse 55

Le Canada s'attend à ce que le contrat soit octroyé entre le début et le milieu du mois de novembre 2013.

Question 56



Quelle est l'échéance prévue pour la première autorisation de tâches?

Réponse 56

Le Canada s'attend à ce que la première autorisation de tâches soit émise peu de temps après l'attribution du contrat.

Question 57

Tous les volets des travaux résultant de cette invitation à soumissionner auront-ils une autorisation de tâches associée?

Réponse 57

Oui. Veuillez vous reporter à l'annexe A, portée des travaux, section 5, énoncé des travaux.

Question 59

Quels documents faut-il fournir, autre que le formulaire 4, pour justifier que notre effectif de réserve comprend au moins 50 employés qualifiés?

Réponse 59

Veuillez vous reporter à la modification de l'invitation 003, modification 018.

Question 60

Quel délai de préparation sera accordé, avant la date de début, pour chaque autorisation de tâches?

Réponse 60

Le Canada s'attend à ce que les tâches commencent le plus tôt possible après avoir accepté la proposition de l'entrepreneur.

Question 61

A-t-on une estimation du pourcentage de travaux qui seront exécutés en français?

Réponse 61

Le Canada s'attend à ce que la plupart des travaux se déroulent en anglais.

Question 62

A-t-on une estimation du pourcentage de travaux qui seront exécutés en dehors de la région de la capitale nationale?

Réponse 62

Le Canada s'attend à ce que la majeure partie des travaux soient effectués dans la région de la capitale nationale. Cependant, certains travaux pourraient être réalisés dans les installations de l'entrepreneur.

Question 63

Le consultant peut-il fournir une référence en attendant de pouvoir fournir les signatures? Il faut parfois du temps pour obtenir les signatures, parce que le conseiller juridique interne du client doit donner son approbation. Nous agissons avec toute la diligence requise pour nous conformer à cette exigence, mais il n'est peut-être pas possible d'obtenir certaines signatures avant la date d'échéance de la soumission.

Réponse 63

Veuillez vous reporter à la modification de l'invitation 003, modifications 006-016 et 018-021.



Question 65

Concernant la demande susmentionnée, veuillez confirmer que pour l'exigence C.2, Services partagés Canada souhaite avoir des références de clients, lorsque le soumissionnaire a contribué à la sélection des fournisseurs ou à l'organisation de la sélection des fournisseurs en matière de TI plutôt que lorsqu'il a géré des mandats de sélection de fournisseurs.

Réponse 65

Confirmé. Les références de clients requises dans l'exigence cotée par points C.2 doivent correspondre aux exigences décrites à la section 5 de l'Énoncé des travaux.

Question 66

Pièce jointe 4.1 Exigences techniques, Section 2 Exigences cotées, pages 47 et 48.

Les critères R.1 et R.5 visent des mandats de consultation, dont la « valeur dépassait 20 millions de dollars » pour chacun d'eux. Il est précisé plus loin que la « valeur d'un mandat » correspond à la « valeur du contrat » de consultation entre un soumissionnaire et son client, plutôt que la « valeur du projet réalisé par un soumissionnaire ».

Des mandats de consultation dépassant 20 millions de dollars par mandat sont exceptionnels sur le marché. Pourriez-vous préciser si Services partagés Canada se réfère réellement au mandat de consultation entre le soumissionnaire et son client OU si les 20 millions de dollars représentent la valeur de l'entente de services sous-contractés entre le client de référence et le fournisseur de services pour lequel le soumissionnaire a donné son avis?

Réponse 66

Voir la réponse à la question 49. Le Canada exige la « valeur du contrat ».

Question 70:

En raison d'importants changements à la modification 3, nous aimerions que l'État émette de nouveau la demande de propositions en y intégrant les changements.

Puisque certaines questions demeurées sans réponse auront un impact sur l'élaboration de la réponse et les importantes tâches supplémentaires relatives au profilage des ressources, nous aimerions demander une prolongation de la date de clôture.

Réponse 70:

Le Canada ne fournira pas l'information demandée.

Voir la modification 005 pour la prolongation de la date de clôture.

Question 71:

Dans la foire aux questions récemment diffusée par SPC, il est précisé que toutes les soumissions doivent être postées à SPC à la Place du Portage plutôt qu'expédiées par messenger à l'Unité de réception des soumissions de SPC du 700, chemin de Montréal, à Ottawa, en Ontario.

Cette façon de faire représente une dérogation importante aux pratiques antérieures du gouvernement du Canada et de SPC en matière de présentation de soumissions. Si SPC veut permettre la présentation d'un plus grand nombre de soumissions, nous demandons que l'Unité de réception des soumissions de SPC ou TPSGC accepte les soumissions par courrier et messenger au plus tard à l'heure de clôture fixée à 14 h.

Nous ne sommes pas à l'aise d'envoyer cette soumission par la poste. Dans le cadre de la soumission, nous communiquerons des renseignements confidentiels concernant des clients et la livraison postale



représente un risque pour la sécurité des renseignements. Aussi, en raison de sa taille, la soumission risquerait de ne pas être livrée.

Réponse 71:

Voir la réponse à la question 42.

Les instructions relatives à la préparation des soumissions exigent que les soumissionnaires transmettent le formulaire de présentation des soumissions, une proposition financière complète et toute attestation nécessaire en copie papier. Ces parties de la soumission ne devraient pas alourdir la proposition matérielle en soi. Cependant, la proposition technique pourrait considérablement alourdir la proposition. SPC a donc exigé que la proposition technique soit présentée en version électronique sur un cédérom ou DVD conformément à la partie 3 de la demande de propositions.

Si la proposition renferme des renseignements confidentiels sur les clients, les soumissionnaires peuvent présenter les références des clients en envoyant le formulaire 2 ou 3 chiffré par courriel à l'adresse électronique de l'autorité contractante nommée sur la première page de la demande de propositions. Les soumissionnaires devront disposer d'un système à clés publiques Entrust pour passer à la prochaine étape. Veuillez communiquer par courriel avec l'autorité contractante afin de coordonner l'échange des clés de chiffrement publiques. L'autorité contractante ouvrira la pièce jointe chiffrée après la clôture de l'invitation à soumissionner et sauvegardera une copie de la référence du client sur un cédérom ou un DVD.

Question 74:

Consultez la page 10 de 21 de la modification 011 de la modification 003 du 13 septembre énonçant : À la page 14 de 55 de la demande de propositions, section 4.2 « Évaluation technique », paragraphe 4.2.2.4 « Références de clients », prenez note que le paragraphe 4.2.2.4 indique « Renseignements sur l'entreprise et méthodologies » et que « Références de clients » se trouve au paragraphe 4.2.3.4. Veuillez préciser quelle section doit être supprimée dans son intégralité.

Réponse 74:

Dans la modification 011 de la modification 003, le paragraphe 4.2.2.4 a été cité incorrectement comme étant « Références de clients ». Il devrait plutôt indiquer : À la page 14 de 55 de la demande de propositions, section 4.2 « Évaluation technique », paragraphe 4.2.2.4 « Renseignements sur l'entreprise et méthodologies ». Supprimer dans son intégralité.